



République Française  
Département de la Côte-d'Or  
Canton de Saulieu

### Commune de Saint Germain de Modéon

Tél : 03 80 64 77 81  
[mairie.saintgermaindemodéon@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintgermaindemodéon@wanadoo.fr)

Permanences : Le lundi de 10H à 11H30  
Le jeudi de 9H à 12H00

## PANDEMIE DE COVID-19

### Lettre d'information municipale hebdomadaire n°3 du samedi 4 avril 2020

*(diffusée en copie papier pour les personnes identifiées sans accès internet)*

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous un état de la situation sanitaire à la date du 3 avril 2020 transmis par la Préfecture ainsi qu'une série d'informations pratiques figurant sur le site internet : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus).

Comme évoqué dans les précédents numéros de cette lettre municipale, n'hésitez pas à contacter la mairie au cas où vous identifieriez une personne nécessitant toute aide ou intervention des pouvoirs publics.

Pour ce qui concerne la connaissance des cas de Covid-19 dans les communes, je vous renvoie au message du Préfet aux élus dont la copie figure en page 2 de la communication hebdomadaire n°2 que vous avez reçue la semaine dernière et qui reste téléchargeable sur votre site internet communal.

#### **Comment se transmet le coronavirus COVID-19 ?**

La maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions projetées invisibles lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux). On considère donc qu'un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une discussion, d'une toux, d'un éternuement ou en l'absence de mesures de protection. Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées souillées par des gouttelettes. C'est pourquoi les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie.

#### **Peut-on être en contact d'un malade sans être contaminé ?**

Le risque est toujours présent, et plus le contact est long et rapproché, plus le risque de contamination augmente (plus de 15 minutes, à moins d'un mètre). C'est la raison pour laquelle la distanciation sociale et les mesures barrières doivent être appliquées. Il est donc possible de vivre avec un cas COVID-19 à domicile si l'on respecte scrupuleusement les gestes barrières.

#### **Le virus circule-t-il dans l'air ?**

Non, il ne peut pas vivre dans l'air tout seul. Le coronavirus responsable du COVID-19 se transmet par les gouttelettes, qui sont les sécrétions respiratoires qu'on émet quand on tousse, qu'on éternue ou qu'on parle.

Le virus est transporté par les gouttelettes, il ne circule pas dans l'air tout seul, mais peut atteindre une personne à proximité (<1 mètre) ou se fixer sur une surface souillée par les gouttelettes, comme les mains ou les mouchoirs. C'est pour cela qu'il est important de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation sociale.

#### **Les moustiques peuvent-ils transmettre le virus ?**

Non il n'existe aucune preuve de transmission du virus à travers les moustiques, ou tout autre animal d'ailleurs. Le coronavirus COVID-19 se transmet entre humains, via les gouttelettes respiratoires.

#### **Peut-on attraper la maladie par l'eau ?**

À ce jour, il n'a pas été rapporté de contamination par l'eau. Cette maladie est à transmission interhumaine par la voie des gouttelettes (toux, éternuements, mains souillées par les gouttelettes). La source originelle du virus n'est pas encore identifiée mais semble d'origine animale.

#### **La chaleur peut-elle tuer le virus ?**

Le coronavirus est un virus très récent dont on connaît encore mal le comportement.

Nous ne savons donc pas si la hausse des températures avec la venue des beaux jours aura une incidence sur le virus. Toutefois, la chaleur tue effectivement le virus quand on veut décontaminer le linge. Il est recommandé de laver le linge contaminé à 60° pendant 30 minutes.

### **Quel comportement adopter avec vos animaux de compagnie ?**

Au vu des connaissances actuelles, les animaux de compagnie ne transmettent pas le virus COVID-19. Ce virus se transmet d'homme à homme. Le virus peut cependant vivre quelques heures sur le pelage d'un animal.

Pour éviter toute contamination et comme recommandé par l'ANSES :

- Séparez les animaux des personnes malades ou présumées malades ;
- Ne laissez pas l'animal vous lécher le visage ;
- Lavez-vous les mains avant et après avoir caressé un animal ;
- Ne maltraitez pas votre animal en le nettoyant avec des produits inadaptés !

Il n'est pas utile de laver un animal qui sort en promenade.

De plus, tout produit qui n'est pas un produit adapté à l'animal (shampooing vétérinaire) ne doit en aucun cas être utilisé. Il peut nuire à votre animal comme à vous et votre entourage. L'usage de produits inadaptés (eau de javel...) voire agressifs pour l'animal, peut être assimilé à une véritable maltraitance et surtout ferait souffrir votre animal sans aucun bénéfice pour vous comme pour lui.

### **Existe-t-il des risques liés aux aliments ?**

Au vu des informations disponibles, le passage du coronavirus COVID-19 de l'être humain vers une autre espèce animale semble actuellement peu probable, et la possible contamination des denrées alimentaires d'origine animale (DAOA) à partir d'un animal infecté par le COVID-19 est exclue.

Les aliments crus ou peu cuits ne présentent pas de risques de transmission d'infection particuliers, dès lors que les bonnes règles d'hygiène habituelles sont respectées lors de la manipulation et de la préparation des denrées alimentaires.

### **Peut-on être contaminé en touchant un caddie de supermarché ?**

Oui mais c'est peu probable. Les caddies, comme toutes les surfaces, peuvent servir de support au virus si elles sont souillées par des gouttelettes respiratoires d'un sujet contaminé. Le virus peut rester quelques heures sur une surface comme un caddie, mais en quantité faible. En appliquant les mesures barrières (se laver les mains notamment) et en nettoyant le caddie avec une lingette, le risque devient négligeable.

### **Y a-t-il un risque concernant l'achat de pain à la boulangerie ?**

Les sorties pour acheter du pain ou des produits alimentaires ne présentent pas de risque si les gestes barrières et les règles de distanciation sociale sont bien respectés. En restant à plus d'un mètre des autres clients, et en se lavant les mains lors du retour à domicile, il n'y a donc aucun risque à acheter du pain.

### **Puis-je continuer de recevoir et envoyer du courrier, notamment à destination des personnes fragiles (EHPAD...) ?**

#### **Existe-t'il un risque de contamination ?**

Il n'existe aucun risque de contamination par le courrier ou les colis. La Poste continue également son travail de distribution du courrier pendant l'épidémie.

### **Pourquoi le confinement n'entraîne-t-il pas plus rapidement des effets sur la propagation du virus et sur le nombre de nouveaux cas quotidiens, Quels sont les autres indicateurs qui permettront de dire si ce confinement a bien un impact sanitaire positif?**

La période d'incubation du virus est de 5 à 14 jours. Ainsi, de nombreuses personnes aujourd'hui confinées ont été contaminées avant la mise en place des mesures de confinement mais ne sont pas encore symptomatiques. Après apparition des symptômes, il faut encore quelques jours, entre 5 à 8 jours selon les observations, pour que les symptômes s'aggravent et nécessitent une hospitalisation. Au total, il faut donc au moins de 10 jours pour que le confinement ait un premier impact sur les hospitalisations. Parmi les indicateurs utiles, le nombre de consultations en médecine de ville en lien avec des symptômes COVID-19 (après la période d'incubation) devrait être le premier indicateur à la baisse. Toutefois, ces données nécessiteront du temps afin d'être consolidées.

### **Quel est le risque de contamination par les surfaces ? Faut-il tout nettoyer ?**

Selon les dernières publications scientifiques, le virus peut, dans des conditions propices, survivre sous forme de traces plusieurs heures à plusieurs jours sur une surface contaminée par des gouttelettes. Toutefois, ces études ont évalué la présence de matériel génétique, et non pas de virus vivant. De l'avis des experts, la charge virale du virus diminue très rapidement dans le milieu extérieur, et en quelques minutes, celui-ci n'est plus contaminant.

Ainsi, ce n'est pas parce que du virus persiste que cela est suffisant pour contaminer une personne qui toucherait cette surface. La grande transmissibilité du coronavirus COVID-19 n'est pas liée à sa survie sur les surfaces, mais à sa transmission quand on tousse, qu'on éternue, qu'on discute ou par les gouttelettes expulsées et transmises par les mains.

Toutefois, par principe de précaution, il peut être utile de nettoyer les surfaces fréquemment et récemment touchées par les mains d'autres personnes, notamment quand elles sont visiblement souillées.

Il n'est cependant pas utile de désinfecter le sol, les murs, les produits achetés au supermarché ou le courrier car ce sont des

surfaces passant peu de mains en mains.

Quand on sort de son foyer, et qu'on touche certaines surfaces fréquemment manipulées par d'autres (boutons, caddies de supermarché), il faut avant tout éviter de se toucher le visage et bien se laver les mains de retour à domicile.

Quand on sort à l'extérieur, c'est le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale qui permet de se protéger efficacement du virus.

### **Les hôpitaux connaissent-ils une pénurie de médicaments ? Cela pourrait-il arriver ?**

Les hôpitaux du monde entier se retrouvent confrontés à des besoins croissants en matière de médicaments utilisés en réanimation. Nous pourrions avoir dans les semaines qui viennent des tensions d'approvisionnement sur certains produits.. Lorsqu'elles sont localisées, ces tensions sont maîtrisées en assurant la coordination et la circulation des produits sur l'ensemble du territoire, notamment à partir du stock national. Nous encourageons également l'augmentation de la production nationale, lorsque c'est possible, et l'augmentation de la production mondiale. Des initiatives mondiales sont en train d'être prises par les acteurs économiques et les industriels pour augmenter les capacités de production et faire face à la demande croissante. En outre, nous mobilisons actuellement tous les moyens de l'Etat pour acheter ces produits en quantité importante.

### **Informations locales utiles**

Sur le plan des informations locales, nous vous invitons à consulter régulièrement la page PANDEMIE-COVID 19 du site internet de Saint-Germain-de-Modéon : <https://saintgermaindemodeon.com/pandemie-covid-19/> dont la mise à jour et l'insertion d'une nouvelle information ne seront pas systématiquement signalés par mail.

mais aussi le site internet de la Roche-en-Brenil : <https://www.la-roche-en-brenil.fr/>

notamment la page d'accueil de ce site dont nous reproduisons ici une partie du contenu tel qu'il était consultable au 3 avril :

### **UNE GARDE D'ENFANTS POUR TOUT LE PERSONNEL MÉDICAL (Médecins, Infirmières, Aide soignantes etc....) EST ASSURÉE AU GROUPE SCOLAIRE TÉLÉPHONEZ : la veille au 06 35 39 05 77**

Voici d'autres belles initiatives pour servir au mieux pendant cette période !

**LA PIZZERIA "SOLE MIO"** La Roche en Brenil: pizzas, repas et boissons à emporter.

Contact : 03 80 64 78 94

**ALEXANDRE GUERMONPREZ** : horticulteur au Frêne St Germain de Modéon : service de commandes et livraisons à domicile -

Contact : 03 80 64 76 99 ou [brigitte.le-rol@orange.fr](mailto:brigitte.le-rol@orange.fr)

Communiquez votre adresse mail à Alexandre qui vous fera parvenir ses offres des prochaines semaines

### **NOS COMMERCES PEUVENT AVOIR CHANGE D'HORAIRE POUR MIEUX VOUS SATISFAIRE SUITE A LA CRISE SANITAIRE**

VIVAL : du Lundi au Samedi : 8h00 à 12h30 et de 15h à 19h00 - Dimanche 9h00 à 12h00

Desserteau : Lundi fermé - Mardi : 8h30 à 12h15 - du Mercredi au samedi 8h30 à 17h00 (sans interruption) - Dimanche de 8h30 à 12h00

En complément des informations disponibles sur le site internet de la Roche-en-Brenil, nous reproduisons ci-dessous un extrait de la lettre d'information de la députée Yolaine de Courson ;

### **Saulieu et ses environs**

#### **Viande :**

- **Charcuterie-traiteur Bougerolle**, à Saulieu. Drive ou livraison à domicile (sur demande) du mardi au vendredi de 9h à 13h et le samedi de 9h à 15h.  
Contact : [03 80 64 14 18](tel:0380641418) ou [pierrickbougerolle@orange.fr](mailto:pierrickbougerolle@orange.fr)
- **Boucherie-charcuterie Pramio** à Saulieu. Commande à l'avance, à venir retirer en boutique, du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h.  
Contact : [03 80 64 03 98](tel:0380640398)

#### **Fromage :**

- **La chèvrerie des porons de granit**, à Rouvray.  
Contact : [06 70 04 98 60](tel:0670049860) ou [chanvin.anthony@orange.fr](mailto:chanvin.anthony@orange.fr)
- **Mairie Saint-Andeux**. Commandes groupées de fromages de chèvres d'Anthony Chanvin et d'œufs et volailles de William Chatelain. Contact : [03 80 64 78 57](tel:0380647857)

- **Fromagerie La Fouchale**, à Saulieu. Retrait des commandes en boutique ou livraison à domicile du mardi au samedi de 9h30 à 12h30. Propose de faire livrer vos commandes faites aux commerçants de Saulieu.  
Contact et informations : 06 81 74 84 77 ou [lafouchale@gmail.com](mailto:lafouchale@gmail.com)

#### Alimentation :

- **Boulangerie-pâtisserie Simonneau**, à Saulieu. Service habituel et commande de pizzas à venir chercher en boutique.  
Contact : 03 80 64 12 30
- **Cadeau Gourmand**, à Saulieu. Livraison gratuite dans un rayon de 10km autour de Saulieu. Boutique ouverte le samedi.  
Contact : 06 81 83 87 79 ou [cadeausaulieu@orange.fr](mailto:cadeausaulieu@orange.fr)
- **Hôtel-restaurant de La Poste**, à Saulieu. A emporter du lundi au vendredi (prévenir 48h à l'avance). Contact : 03 80 64 05 67 ou [hotellaposte@orange.fr](mailto:hotellaposte@orange.fr)
- **Gammvert**, à Saulieu. Drive pour marchandises autorisées. Du mardi au samedi de 8h30 à 12h30. Contact : 03 80 64 28 92 ou [gamm-vert.saulieu@dijon-cereales.fr](mailto:gamm-vert.saulieu@dijon-cereales.fr)
- **Restaurant La Grange rochelaise**, à La Roche-en-Brenil. Livraisons dans un rayon de 15km autour de La Roche.  
Contact : 03 80 64 88 18 ou [lagrange@rochelaise.com](mailto:lagrange@rochelaise.com)
- **Pizzeria Il Sogno** à Rouvray. A emporter du vendredi au dimanche soir de 18h à 22h. Contact : 03 80 64 78 21
- **La croisée des saveurs**, à Rouvray. Livraison possible de divers produits (terrines, miel, vins, cidres, etc). Contact : 03 80 64 81 37 ou 06 01 71 66 82
- **Marché de Saint-Andeux** (maintenu jusqu'au 15 avril). Producteurs présents : fruits et légumes et volailler, de 17h à 19h.  
Contact : 03 80 64 78 57

#### Divers :

**Chevigny Motoculture.** Fermé aux particuliers. Commandes de pièces détachées ou de matériels, livraison possible.  
Contact (du lundi au samedi de 9h à 12h) : 03 80 64 13 50 et 06 83 34 16 78 ou [motoculture.chevigny@free.fr](mailto:motoculture.chevigny@free.fr)

#### Situation sanitaire au 3 avril

- en région BFC, 1 028 patients sont hospitalisés (dont 265 cas graves en réanimation) et 303 décès en établissements de santé sont à déplorer depuis le début de l'épidémie. A noter que 835 patients sont sortis de l'hôpital.

#### Conseils pratiques

Une personne du village travaillant dans un établissement de santé a partagé avec nous les conseils suivants que nous vous recommandons de suivre en complément des gestes barrières :

- Même si vous êtes confiné seul à votre domicile, pensez à vous laver les mains régulièrement.
- Au retour de vos courses, décartonnez les différents produits, lavez-vous les mains et conservez ces produits durant 24h à 48h sans y toucher avant de les ranger dans vos placards ou votre frigidaire.

#### Fonctionnement des organes délibérants

L'ordonnance visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face l'épidémie de covid-19 a été publiée au journal officiel ce 2 avril 2020.

Cette ordonnance s'articule autour de trois objectifs principaux :

- 1/ Renforcer les pouvoirs des exécutifs locaux en période de crise afin de permettre la continuité de l'action publique sans être obligé de réunir physiquement les assemblées délibérantes.
- 2/ Coupler le renforcement des pouvoirs de l'exécutif à un renforcement de l'information des assemblées.
- 3/ Permettre la tenue des assemblées délibérantes par visioconférence ou audioconférence pour éviter leur réunion physique.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Valéry LOISIER  
Maire de Saint-Germain-de-Modéon  
Tel : 06 87 34 81 22